

caisse cantonale neuchâteloise de compensation

caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales

+ -

rapport de gestion

2013



# Caisse cantonale neuchâteloise de compensation



Introduction	Situation sur le plan fédéral	2
	Situation sur le plan cantonal	2
	Situation de la Caisse sur le plan interne	2
Présentation et organisation de la caisse	Statut	3
S	Tâches	3
	Informations au public	3
	Organigramme au 31 décembre 2013	4
Informatique	Collaboration avec notre partenaire informatique Soreco Publica AG	5
•	Collaboration avec notre partenaire inform. Futura Management AG	5
	Collaboration avec notre partenaire informatique SIEN	5
2013 en chiffres-clé		6
Activités des services	Fichier central des affiliés	7
	Cotisations	7
	Contrôles d'employeurs	8
	Certificats d'assurance AVS et comptes individuels	9
	Contentieux	10
	Prestations AVS et Al	11
	Prestations complémentaires	12
	Contrôles en matière de prestations complémentaires	12-13
	Allocations pour perte de gain	14
	Allocation de maternité fédérale	14
	Allocations familiales dans l'agriculture/viticulture (loi fédérale)	15
Résultats comptables		16-20

# Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales



Statut, tâches et immeubles		21
Activités des services	Cotisations	22
	Contrôles d'employeurs	22
	Allocations familiales	22-23
	Allocations familiales pour personnes sans activité lucrative	23
	Allocations familiales pour personnes de condition indépendante	23
Résultats comptables		24-25

# Caisse cantonale neuchâteloise de compensation



Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, nous vous présentons les activités de notre institution.

#### Situation sur le plan fédéral

Dans le domaine du 1<sup>er</sup> pilier, les rentes AVS/AI ont été indexées au coût de la vie dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. De même, les montants des cotisations minimale et maximale AVS/AI/APG ont été augmentés pour les personnes de condition indépendante et les personnes sans activité lucrative.

2013 a été l'année de l'intégration des personnes de condition indépendante dans le système d'allocations familiales.

En novembre 2013, le Département fédéral de l'intérieur a lancé la procédure de consultation relative à la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. Le délai de réponse est fixé à fin mars 2014.

#### Situation sur le plan cantonal

La loi cantonale sur les allocations familiales a été adaptée pour permettre aux personnes de conditions indépendantes de s'affilier auprès d'une caisse de compensation pour allocations familiales. Le montant des cotisations et celui des prestations sont identiques au régime prévu pour les personnes salariées. Ce dispositif fonctionne à satisfaction.

En accord avec la commission de gestion lors d'une séance en 2012, la direction de la caisse a décidé d'adapter le taux des frais de gestion de 3 à 5% pour les personnes sans activité lucrative en raison de la charge administrative liée à la gestion de ce statut.

Sur décision du Conseil d'Etat, la contribution au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial a été augmentée de 0,16 à 0,17% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

En 2013 est entrée en vigueur la loi sur le financement des établissements médicauxsociaux (LfinEMS) modifiant le système de financement des homes. Ces nouvelles dispositions ont eu une influence conséquente sur l'enveloppe budgétaire des prestations complémentaires.

### Situation de la caisse sur le plan interne

Au niveau interne, en raison de la nouvelle législature, les membres de la commission de gestion n'ont pas pu être nommés à temps pour se réunir en 2013. Dès lors, aucun rapport ne peut être publié dans ce présent document. Nous espérons vivement pouvoir remédier à cette lacune en 2014.

La commission du personnel s'est réunie à deux reprises durant l'année 2013.

Tant les résultats financiers de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation que ceux de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales sont positifs et permettent de consolider nos réserves en vue, d'une part, du renflouement de la caisse de pension prévoyance.ne et, d'autre part, des investissements futurs dans le domaine technique.

La direction de la CCNC tient à remercier ses fidèles collaborateurs de leur travail et de leur engagement. Ces remerciements vont également aux collaborateurs de l'OFAS avec lesquels la CCNC entretient d'excellents contacts.

Le directeur

P.-Y. Schreyer



#### Statut

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) est une institution autonome de droit public dotée de la personnalité juridique. Fondée le 1<sup>er</sup> janvier 1948 par le Canton, son administration est séparée de celle de l'Etat. La Caisse est soumise aux instructions ainsi qu'à la surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

L'organe de révision de la CCNC est la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA, Place Pury 13, case postale 2836, 2001 Neuchâtel. Il procède à deux révisions annuelles, soit une pour le contrôle des comptes de l'année précédente et une autre concernant l'application des dispositions légales.

#### Tâches

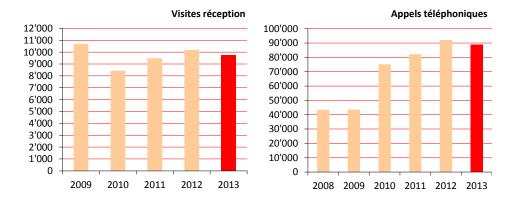
Conformément à la législation fédérale, la Caisse est chargée d'appliquer les dispositions prévues dans le domaine des assurances sociales, soit l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), les allocations pour perte de gain et de maternité (APG), la perception des cotisations d'assurance-chômage (AC), la redistribution du produit de la taxe sur le CO2 et les allocations familiales dans l'agriculture (AFA). Elle est également l'organe de contrôle en matière d'affiliation des entreprises à la prévoyance professionnelle (LPP) et à l'assurance-accidents (LAA). D'autres tâches lui sont confiées par le Canton, telles que les prestations complémentaires (PC).

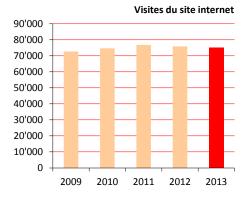
Les allocations familiales et la perception des contributions pour le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) et le Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial sont des domaines attribués à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales, dont l'administration est assurée par la CCNC.

#### Informations au public

L'information au grand public s'est diffusée par voie de presse, par des cours de préparation à la retraite et par notre site internet.

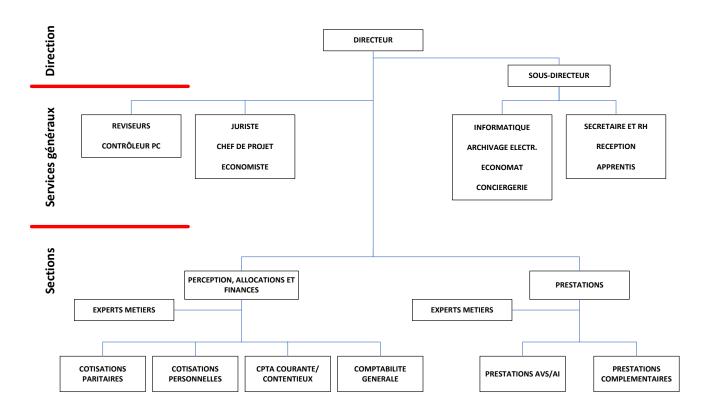
Jusqu'en 2009, le nombre d'appels téléphoniques recense les seuls appels parvenus directement à la réception. Dès 2010, les statistiques comprennent également les appels directs aux collaborateurs des services.



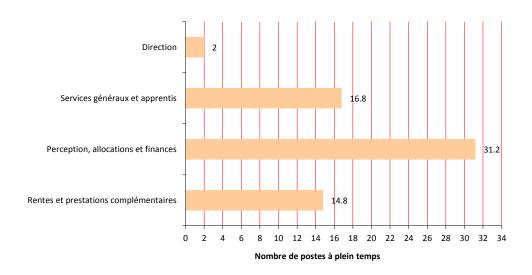




#### Organigramme au 31 décembre 2013



Le diagramme suivant illustre l'organisation générale de la Caisse au 31 décembre 2013, soit le nombre de postes de travail complets, qui se monte à 64.8, répartis selon les secteurs d'activités. A noter que nous collaborons avec les différentes instances cantonales dans le cadre de la réintégration professionnelle et que ces postes, ainsi que quelques postes de stagiaires, ne ressortent pas dans le diagramme ci-après.



**APRES PLUS DE QUATRE** 

**DEVELOPPEMENT, LA CCNC** 

A DESORMAIS TERMINE LE

REMPLACEMENT COMPLET

**DE SES DIFFERENTS** 

**ANNEES DE** 

LOGICIELS.



# Collaboration avec notre partenaire informatique Soreco Publica AG (ex HR Mathieu Software AG)

La conversion des rentes et des prestations complémentaires suite à l'augmentation des rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2013 s'est déroulée avec succès.

#### Collaboration avec notre partenaire informatique Futura Management AG

NIL (Neue Informatik Lösung):

Les travaux de développement suivants ont été effectués sur notre applicatif NIL (domaines des cotisations, de la comptabilité courante des affiliés, des comptes individuels, des allocations pour perte de gain, des allocations de maternité et des allocations familiales) durant l'année 2013:

- Adaptation du taux de cotisations au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial à 0,17%.
- Adaptation de la cotisation minimale et du barème dégressif des cotisations AVS/AI/APG pour les indépendants.
- Intégration de la cotisation aux allocations familiales pour les indépendants.
- Intégration des allocations familiales en faveur des indépendants.
- Adaptation de la cotisation minimale et maximale AVS/AI/APG pour les personnes sans activité lucrative.
- Adaptation du taux de frais de gestion à 5% pour les personnes sans activité lucrative.
- Intégration d'un taux de frais de gestion à 2% pour nos affiliés qui décomptent uniquement les allocations familiales auprès de notre caisse de compensation.
- Mise en production des nouvelles directives en matière de contrôles d'employeurs.
- Mise en production de la eFacture pour nos affiliés.
- Mise en production d'un ePortail pour nos affiliés employeurs permettant, notamment, d'annoncer des entrées et des départs d'employé(e)s, ainsi que des communications et des rectificatifs de salaires. Cet outil est appelé à évoluer en 2014.

NIL+ (domaines des prestations):

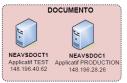
La mise en production de notre nouvel applicatif NIL+ a été réalisée avec succès le 28 novembre 2013. Le premier paiement principal des prestations du mois de janvier 2014 a été lancé le 18 décembre 2013 (avec une échéance au 8 janvier 2014). Seules 4 erreurs techniques sur 31'713 transactions sont à signaler.

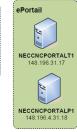
# Collaboration avec notre partenaire informatique SIEN (Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise)

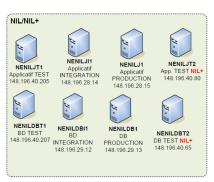
Durant l'année 2013, deux nouveaux serveurs virtuels ont été installés dans le cadre de l'ePortail.

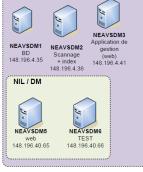




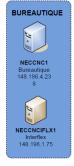








DM Extension







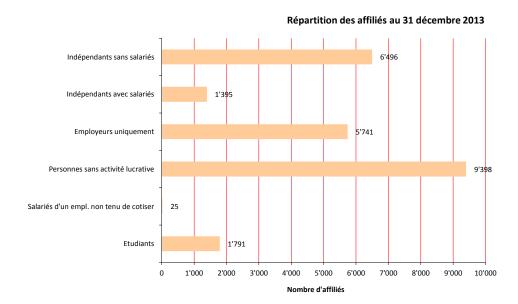
Cotisations AVS/AI/APG/AC/ALFA/AFA (en mio de francs)	2012	2013	+/- (%)
Cotisations paritaires AVS/AI/APG	231.905	240.803	3.84
Cotisations personnelles AVS/AI/APG	33.620	38.737	15.22
Cotisations à l'assurance-chômage	47.682	48.435	1.58
Cotisations ALFA	48.706	49.734	2.11
Cotisations AFA (agriculture fédérale)	0.303	0.301	-0.66
	362.216	378.010	4.29
Prestations AVS (en mio de francs)	l .		
Rentes ordinaires AVS	400.560	412.118	3.20
Rentes extraordinaires AVS	0.664	0.747	9.75
Allocations pour impotents AVS	7.235	7.869	-9.48
	408.459	420.734	3.01
Prestations AI (en mio de francs)			
Rentes ordinaires Al	70.413	70.308	-0.15
Rentes extraordinaires Al	18.645	19.969	7.10
Allocations pour impotents Al	5.789	6.168	6.55
Indemnités journalières Al	7.455	7.550	1.27
	102.302	103.995	1.65
Prestations complémentaires (en mio de francs)			
Prestations complémentaires AVS	69.770	57.584	-17.47
Frais médicaux AVS	7.737	7.879	1.83
Prestations complémentaires Al	41.915	40.291	-3.87
Frais médicaux Al	4.011	3.859	-3.79
	123.433	109.613	-11.20
Allocations pour perte de gain et de maternité fédérale (en mio de francs)			
Allocations pour perte de gain (APG)	- 8.335	8.286	-0.59
Allocation de maternité fédérale (AMAT)	7.355	7.737	5.19
	15.690	16.023	2.12
Allocations familiales et de naissance (en mio de francs)			
Prestations ALFA aux salariés	46.329	47.891	3.37
Prestations ALFA aux indépendants	0	1.619	-
Prestations ALFA aux non-actifs	1.842	2.566	39.31
Prestations AFA (agriculture fédérale)	2.392	2.113	-11.66
	50.563	54.189	7.17
Nombre d'affiliés			
Nombre d'affiliés CCNC	24'527	24'846	1.30
Contributions			
Contributions aux frais d'administration (en mio de francs)	5.342	5.635	5.48
Bilan comptable de la CCNC (en mio de francs)			
Réserves générales	4.742	5.273	11.20
Bénéfice	0.530	0.885	66.98
Bilan comptable de la Caisse ALFA (en mio de francs)	1		
Fonds de réserves	24.047	27.426	14.05
Bénéfice	1.415	3.378	138.73



# NOS AFFILIES SONT AU CENTRE DE NOS PREOC-CUPATIONS.

#### Fichier central des affiliés

Affiliés à la CCNC	31.12.2012	31.12.2013	+/- (%)
Indépendants sans salariés	6'092	6'496	6.63
Indépendants avec salariés	1'389	1'395	0.43
Employeurs uniquement	5'741	5'741	0.00
Personnes sans activité lucrative	9'133	9'398	2.90
Salariés d'un employeur non soumis à cotisations	30	25	-16.67
Etudiants soumis à la cotisation minimale	2'142	1'791	-16.39
	24'527	24'846	1.30



Affiliés aux caisses professionnelles et interprof.	31.12.2012	31.12.2013	+/- (%)
	10'173	10'244	0.70

#### Cotisations

60 formulaires E101 et 9 formulaires A1 (certificats de détachement) ont été attestés durant l'année 2013.

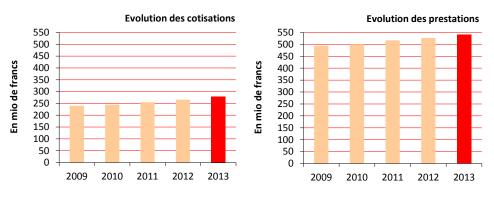
7 attestations de détachement pour les USA et 1 pour la Turquie ont été établies.

Le service des non actifs a traité 1'557 cas de remises du paiement des cotisations pour les personnes émargeant aux services sociaux.

Pour l'année 2013, en ce qui concerne les indépendants, 25 oppositions ont été émises contre des décisions de cotisations et 2 contre la non reconnaissance du statut d'indépendant. Trois recours ont été interjetés contre une décision sur opposition. 14 oppositions sur intérêts moratoires sur cotisations personnelles pour indépendants ont été examinées.

Pour les non actifs, il a fallu répondre en 2013 à 11 oppositions à des décisions de cotisations et 1 à un statut de non actif.

Les décisions établies en 2013 pour les étudiants n'ont suscité aucune opposition.





#### Contrôles d'employeurs

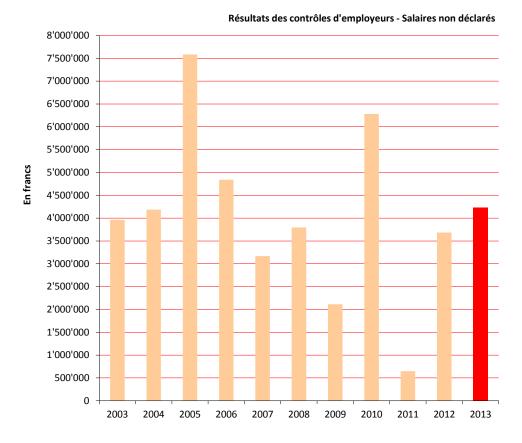
Durant l'exercice 2013, le secteur de révision a procédé à 291 contrôles dans le domaine de l'AVS/AI/APG/AC au siège des affiliés.

Des rectificatifs ont dû être établis dans 106 cas (soit le 36.42%).

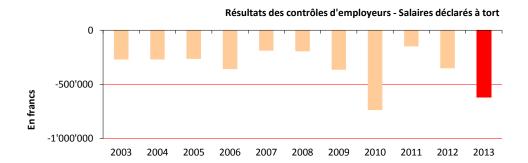
Durant la même année, la SUVA a procédé à 168 contrôles dans le domaine de l'AVS/AI/APG/AC au siège des affiliés.

Des rectificatifs ont dû être établis dans 77 cas (soit le 45.83%).

	Salaires Fr.	AVS/AI/APG Fr.	Frais d'adm. Fr.	AC Fr.	Intérêts Fr.
Non déclarés	4'226'740.00	430'754.05	7'752.60	75'935.20	57'948.85
Déclarés à tort	619'567.95	58'666.40	1'061.65	11'473.25	5'115.95



NOUS COLLABORONS EGALEMENT AVEC LA SUVA POUR EFFECTUER LES CONTRÔLES.





# Certificats d'assurance AVS et comptes individuels

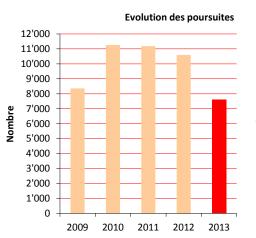
Etablissements d'un certificat d'assurance sans ouverture d'un compte individuel	2012	2013
Lors du début de l'assujettissement à l'obligation de cotiser	353	289
Lors de la demande de prestations pour une personne non soumise à cotisations	2	23
Lors de la modification de l'état personnel	39	26
Lors de l'attribution du numéro d'assuré à une personne non soumise à cotisations et à qui il		
n'est servi aucune prestation	746	518
Lorsque le certificat a été égaré	3'043	2'732
Lors de plusieurs certificats pour la même personne, lors d'un certificat dont toutes les cases sont utilisées, lors d'un certificat défectueux, lors d'un certificat portant un numéro d'assuré		
inférieur à onze chiffres	58	35
	4'241	3'623
Etablissements d'un certificat d'assurance avec ouverture d'un compte individuel		
Lors du début de l'assujettissement à l'obligation de cotiser	1'388	1'201
Lors de la modification de l'état personnel	0	4
Lorsque le certificat a été égaré	517	498
Lors de plusieurs certificats pour la même personne, lors d'un certificat dont toutes les cases		
sont utilisées, lors d'un certificat défectueux, lors d'un certificat portant un numéro d'assuré		
inférieur à onze chiffres	5	15
	1'910	1'718
Enregistrements d'un certificat d'assurance avec ouverture d'un compte individuel		
Lorsque le certificat est présenté	1'825	2'585
Lors de l'ouverture d'un compte individuel en l'absence du certificat AVS	5'667	5'177
Lors de la réouverture d'un compte individuel après un rassemblement	1'138	1'195
Lors de l'ouverture d'un compte individuel pour un rentier	566	529
	9'196	9'486
Rassemblements CC 24 sans ouverture d'un compte individuel		
En cas de rente AVS pour un assuré ayant l'âge de la retraite ou pour un assuré décédé	87	87
En cas de calcul prévisionnel de la rente AVS	428	534
Interne à la Caisse sans mention de l'employeur	90	92
Interne à la Caisse avec mention de l'employeur	5'985	6'666
En cas de splitting (partage des revenus)	591	625
Extraits de comptes à l'intention de l'assuré	1'056	1'005
	8'237	9'009
Rassemblements CC 24 avec ouverture d'un compte individuel		
En cas de rente AVS pour un assuré ayant l'âge de la retraite ou pour un assuré décédé	1'095	1'097
En cas de rente d'invalidité pour un assuré n'ayant pas l'âge de la retraite	211	304
	1'306	1'401
Comptes individuels		
Inscriptions sur les comptes individuels	103'382	116'531
Etat du fichier des comptes individuels au 31 décembre (actifs et passifs)	406'206	416'559
Etat da nome: des comptes maisiades da 51 decembre (actis et passis)	400 200	410 333

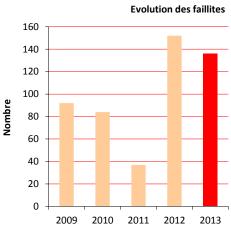


#### Contentieux

Durant l'exercice 2013, les intérêts moratoires de 5% par an dus par des débiteurs ont produit la somme de Fr. 1'144'023.60.

Evolution entre 2012 et 2013	2012	2013	+/- (%)
Rappels	24'188	23'241	-3.91
Sommations	12'904	10'992	-14.82
Sursis (arrangements)	1'225	1'636	33.55
Réquisitions de poursuites	6'216	4'131	-33.54
Réquisitions de continuer la poursuite	4'025	3'106	-22.83
Mainlevées d'opposition	361	370	2.49
Faillites	152	136	-10.53
Créances irrécouvrables	280	657	134.64
Actes de défaut de biens	3'018	1'876	-37.84
Actions en réparation de dommage (art. 52 LAVS)	18	27	50.00
Oppositions	5	32	540.00
Dénonciations pénales selon art. 87, al. 2 et/ou 3 LAVS	23	57	147.83
Dénonciations pénales selon art. 88, al. 3 LAVS	283	303	7.07
Dénonciations pénales selon art. 169 CPS	94	190	102.13



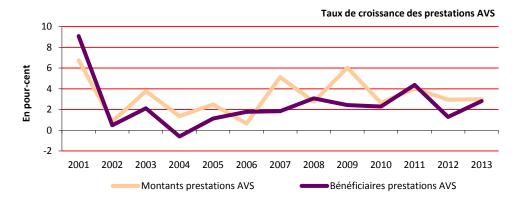




Prestations AVS et AI L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

Rentes ordinaires AVS	2012	2013	+/- (%)
Rentes de vieillesse simples	17'589	18'078	2.78
Rentes de survivants	635	645	1.57
Rentes complémentaires pour conjoints	32	30	-6.25
Rentes d'orphelins simples	391	404	3.32
Rentes d'orphelins doubles	0	0	0
Rentes complémentaires pour enfants	223	244	9.41
Allocations pour impotents	710	727	2.39
	19'580	20'128	2.79
Rentes extraordinaires AVS			
Rentes de vieillesse simples	38	42	10.52
Rentes d'orphelins simples	0	0	0
Rentes d'orphelins doubles	1	1	0
	39	43	10.25
Rentes ordinaires AI			
Rentes simples d'invalidité	3'033	3'041	0.26
Rentes complémentaires pour enfants	1'132	1'204	6.36
Rentes complémentaires doubles pour enfants	0	1	100
Allocations pour impotents	560	582	3.92
	4'725	4'828	2.17
Rentes extraordinaires Al	l		
Rentes simples d'invalidité	917	965	5.23
Rentes complémentaires pour enfants	134	142	5.97
Rentes complémentaires doubles pour enfants	0	0	0

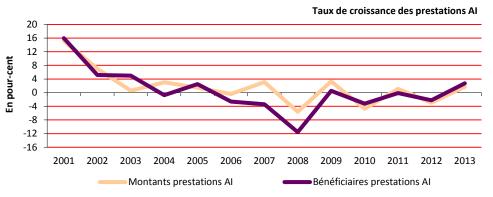
LE NOMBRE TOTAL DE BENEFICIAIRES DE PRES-TATIONS AVS ET AI EN 2013 SE MONTE A 26'106.



1'051

1'107

5.32



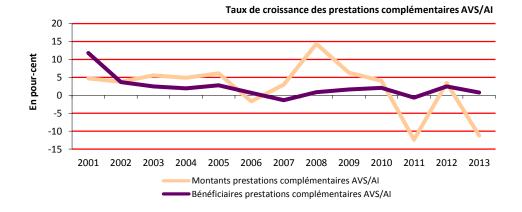


#### Prestations complémentaires

L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

Prestations complémentaires	2012	2013	+/- (%)
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	4'572	4'551	-0.45
Prest. complém. sur rentes de vieillesse extraordinaires	43	45	4.65
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	187	203	8.55
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	2'036	2'061	1.22
Prest. complém. sur rentes d'invalidité extraordinaires	746	781	4.69
Prest. complém. sur indemnités journalières Al	16	18	12.50
	7'600	7'659	0.77
dont bénéficiaires placés durablement dans un home			
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	1'469	1'364	-7.14
Prest. complém. sur rentes de vieillesse extraordinaires	29	31	6.89
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	5	5	0
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	177	190	7.34
Prest. complém. sur rentes d'invalidité extraordinaires	335	339	1.19
Prest. complém. sur indemnités journalières Al	3	2	-33.33
	2'017	1'931	-4.26

Le nombre des dossiers de bénéficiaires durablement placés dans un home se monte à 26.54% en 2012 et à 25.21% en 2013. La baisse significative du nombre de résident PC résulte de l'entrée en vigueur de la LFinEMS.



### Contrôles en matière de prestations complémentaires

#### Contrôles internes :

Les activités de contrôles internes constituent principalement une aide à l'instruction des dossiers.

Toutes les nouvelles demandes de PC sont réceptionnées par le contrôleur PC qui recherche si les montants des rentes AVS/AI versées correspondent aux montants annoncés. Pour les demandeurs de PC/AI, le degré d'invalidité est contrôlé. Une vérification systématique des données fiscales est opérée à chaque nouvelle demande de PC. L'objectif est de dépister les variations anormales de fortune et de revenu en analysant la situation économique du requérant sur les quinze années précédant le dépôt de sa demande. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'office des impôts immobiliers et de succession nous communique toutes les avances d'hoiries enregistrées.

Ces démarches sont faites dans l'optique de déterminer s'il y a donation ou dessaisissement et le cas échéant de reprendre lesdits montants dans le calcul PC. Les investigations peuvent être longues car elles nécessitent d'importantes recherches auprès du service des contributions, du registre foncier et de l'office des impôts immobiliers et de succession. Il n'est pas possible de déterminer l'impact financier de ces démarches mais on peut affirmer qu'il n'est pas négligeable.



Durant l'année 2013, sur requêtes des collaborateurs en charge des dossiers PC, le contrôleur a procédé à l'analyse de 36 situations liées à un problème fiscal ou immobilier et 11 dossiers représentant des situations de successions très complexes.

Par ailleurs, un contrôle de gestion administrative est fait lors de modifications des PC suite à des révisions de rentes AVS/AI. Il peut s'agir de compensations internes, suppressions de loyer suite à un placement, restitutions non demandées lors d'un décès. Au cours de l'exercice 2013, 23 dossiers ont nécessité un suivi et un montant de Fr. 126'683.- a pu être récupéré ou économisé pour des PC versées indûment.

#### Contrôles externes:

A la demande des collaboratrices et collaborateurs des prestations complémentaires et des agences régionales AVS, 39 enquêtes ont été engagées.

Il a été notamment contrôlé si les personnes vivaient réellement à l'adresse indiquée et si la composition du ménage était exacte (éventuelle cohabitation non annoncée).

Un contrôle de la durée des séjours hors de Suisse est ponctuellement fait puisqu'un bénéficiaire de prestations complémentaires ne devrait pas séjourner, dans l'année, plus de 3 mois à l'étranger.

Dans cette catégorie, 8 dossiers se sont révélés positifs et ont engendré une économie réelle de **Fr. 20'467.-**.

Finalement, 487 dossiers de bénéficiaires ont été contrôlés afin de comparer avec les impôts si toutes les rentes étaient annoncées correctement. Les revenus d'activité lucrative ainsi que les modifications de fortune ont également été contrôlés et cette tâche a permis d'économiser (demandes de restitution) sur le reste de l'année un montant de Fr. 266'641.-.

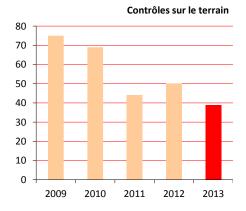
De plus, tous les décès de bénéficiaires de prestations complémentaires sont recensés. Cette démarche permet de comparer les inventaires de succession et les montants de fortune annoncés dans les dossiers, afin de voir s'il y a concordance, et le cas échéant de demander aux héritiers les montants indûment perçus. Les montants récupérés auprès des héritiers représentent **Fr. 48'201.**-.

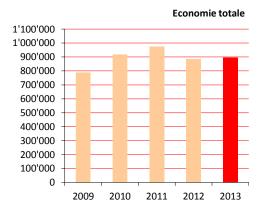
Par ailleurs, les dossiers clos entre deux révisions périodiques, représentent en 2013 une économie de **Fr. 433'437.-**.

#### Statistiques:

L'ensemble des contrôles a généré une reprise de **Fr. 384'736.**-, à laquelle s'ajoute une économie réelle de **Fr. 510'693.**-.

Les contrôles internes représentent Fr. 126'683.- (14,1%) et les contrôles externes Fr. 768'746.- (85,9%).





LES ACTIVITES DE CON-TRÔLES DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES ONT GENERE UNE REPRISE DE PLUS DE 380'000 FRANCS.

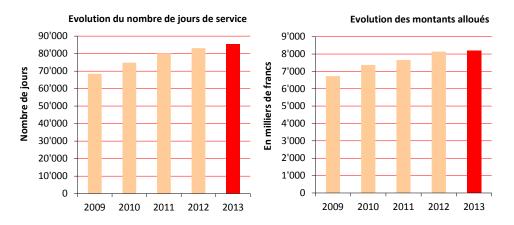


#### Allocations pour perte de gain

Durant l'année 2013, les décomptes d'allocations pour perte de gain (APG) ont fait l'objet de 3 oppositions. Les données statistiques 2013 se présentent comme suit :

Genres de services	Nombre de jours de service	Montant total*
Service normal	18'304	2'117'245.60
Recrue	19'923	1'279'051.00
Service d'avancement	11'385	1'323'608.00
Recrutement	665	41'718.80
Sous-officier en service long	4'163	418'242.20
Protection civile	777	99'430.20
Protection civile commandants	17	3'046.40
Formation de base protection civile	711	45'690.00
Cadres/spécialistes protection civile	807	114'164.80
Jeunesse et sport	1'412	172'603.70
Service civil	19'188	2'065'505.40
Service civil recrue	8'086	505'184.00
Moniteurs de jeunes tireurs	0	0.00
	85'438	8'185'490.10

<sup>\*</sup> y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC.

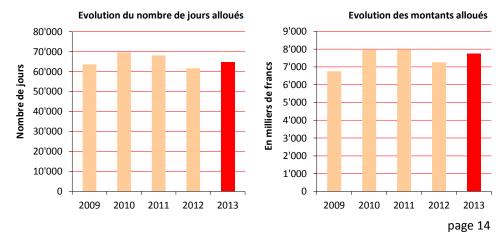


#### Allocation de maternité fédérale

Les décomptes d'allocations de maternité fédérales (AMAT) ont fait l'objet de 3 oppositions l'exercice 2013. Les données statistiques 2013 se présentent comme suit :

Montant total*	Nombre de jours alloués
7'753'670.30	64'832

 $<sup>\</sup>ensuremath{^*}$  y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC.





#### Allocations familiales dans l'agriculture/viticulture (loi fédérale)

Les agriculteurs neuchâtelois sont toujours répertoriés en deux régions distinctes, l'une de plaine, également applicable aux viticulteurs, l'autre de montagne.

En région de plaine, les agriculteurs et viticulteurs ont bénéficié d'une allocation mensuelle de Fr. 200.- par enfant. En ce qui concerne la région de montagne, ils ont touché une allocation mensuelle de Fr. 220.- par enfant. L'octroi des allocations familiales n'est plus soumis à une limite de revenu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Une allocation de formation professionnelle d'un montant fixé à Fr. 250.- en région de plaine, augmenté à Fr. 270.- en région de montagne, est versée mensuellement pour chaque enfant, dès le 16<sup>ème</sup> anniversaire et jusqu'à la fin de sa formation, mais pas audelà de son 25<sup>ème</sup> anniversaire.

Pour les travailleurs agricoles et viticoles (salariés), une allocation de ménage est également allouée, pour autant que les bénéficiaires répondent aux exigences légales.

Allocations familiales aux travailleurs agricoles et viticoles	Région de plaine	Région de montagne
Nombre de bénéficiaires	72	13
Nombre d'allocations de ménage	70	11
Nombre d'allocations pour enfant	53	30
Nombre d'allocations de formation professionnelle	25	1
Totaux des allocations versées (en francs)	264'850	70'060

Allocations familiales aux indépendants dans l'agriculture et la viticulture	Région de plaine	Région de montagne
Nombre de bénéficiaires	77	249
Nombre d'allocations enfants	109	405
Nombre d'allocations de formation professionnelle	61	159
Totaux des allocations versées (en francs)	340'600	1'325'650



# Centrale de compensation (ZAS) - Compte de fonds

	20:	12	20:	13
Cotisations AVS/AI/APG	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Amortissements de cotisations personnelles	650'028.05		1'102'073.25	
Amortissements de cotisations paritaires	160'772.10		267'536.85	
Intérêts moratoires irrécouvrables	30'522.55		111'228.25	
Intérêts rémunératoires sur cotisations	275'926.30		354'255.85	
Cotisations personnelles		33'620'141.50		38'737'396.60
Cotisations paritaires		231'905'141.70		240'803'910.05
Indemnités en réparation du dommage		42'098.65		39'451.90
Recouvrements de cotisations personnelles amorties		1'786.15		0.00
Intérêts moratoires sur cotisations		1'014'365.95		1'146'235.30
AVS				
Rentes ordinaires	400'560'226.00		412'118'339.00	
Rentes extraordinaires	664'134.00		747'854.00	
Allocations pour impotents	7'235'504.00		7'869'118.00	
Frais et dépens	1'782.00		0.00	
Taxes d'affranchissement	8'622.45		6'477.75	
Amortissements de prestations à restituer	0.00		29'557.00	
Remises de prestations à restituer	61'524.00		14'562.00	
Intérêts rémunératoires sur prestations	1'293.00		455.00	
Prestations à restituer		660'659.00		665'672.00
Al				
Rentes ordinaires	70'413'622.00		70'308'789.00	
Rentes extraordinaires	18'645'149.00		19'969'463.00	
Allocations pour impotents	5'789'435.00		6'168'860.00	
Indemnités journalières	7'455'714.30		7'550'935.75	
Office AI	10'204'884.66		11'304'287.00	
Frais et dépens	92'509.90		69'279.50	
Amortissements de prestations à restituer	86'743.00		130'774.00	
Remises de prestations à restituer	10'099.85		58'688.50	
Participation aux cotisations	452'005.75		457'907.65	
Intérêts rémunératoires sur prestations	124'095.00		133'401.60	
Prestations à restituer		325'031.20		319'106.95
Indemnités journalières à restituer		124'787.60		209'993.60
APG	l			
Allocations pour perte de gain	8'335'125.50		8'286'869.30	
Allocations de maternité	7'355'807.20		7'737'366.30	
Participation aux cotisations	920'312.30		942'058.70	
Prestations à restituer		118'638.20		60'861.60
AFA				
Allocations familiales aux salariés (agriculture)	345'312.00		394'392.50	
Allocations familiales aux indépendants (agriculture)	2'047'111.00		1'719'423.00	
Indem. frais de gestion	37'369.00		33'543.00	
Cotisations		303'138.15		301'537.15
Prestations à restituer		24'680.00		15'036.40
			su	ite à la page suivante



	20:	12	200	13
AC	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Amortissements de cotisations	31'916.50		48'197.30	
Indemnités pour frais de gestion	203'373.40		175'574.60	
Cotisations		47'682'201.25		48'435'236.00
Indemnités en réparation du dommage		8'580.10		8'369.85
Report en faveur du cpte courant de la Centrale	318'504'969.40		330'743'802.65	
Report à charge du cpte courant de la Centrale		545'869'907.71		558'520'380.85
Taxe CO2				
Redistribution taxe CO2 aux entreprises	996'197.15		409'113.20	
Ristourne redistribution taxe CO2 à l'OFEV via CdC		929.20		995.25
	861'702'086.36	861'702'086.36	889'264'183.50	889'264'183.50

## Centrale de compensation (ZAS) - Bilan comptable (AVS/AI/APG/AFA/AC)

	201	2	201	3
Finances	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	19'181.70		13'786.15	
Chèques postaux	17'024'934.97		20'862'774.08	
Comptes bancaires	651'356.75		636'981.38	
Régularisation des mouvements d'espèces	644'760.00			9'474.20
Compensation				
*Secteur comptable 2	1'168'963.53		537'159.65	
*Secteur comptable 3		1'095'783.15		275'457.93
*Secteur comptable 4		9'351'672.13		10'759'243.27
*Secteur comptable 5		5'293'036.45		5'516'630.17
*Secteur comptable 9		3'768'705.22		5'489'895.69
AVS/AI/APG/AFA/AC				
Affiliés	39'772'195.99		42'640'900.91	
Prestations à restituer	554'486.60		403'804.15	
Créances en réparation du dommage	1'267'571.30		1'251'913.10	
Paiements provisoires de rentes	5'017.00		25'579.00	
Différences sur compte courant		1'168'963.53		537'159.65
Compte courant Centrale de compensation		39'155'292.36		42'483'652.31
Paiements en retour		7'443.70		46'721.10
Autres comptes courants créanciers		0.00		2'751.00
Indemnités en réparation du dommage		1'267'571.30		1'251'913.10
	61'108'467.84	61'108'467.84	66'372'898.42	66'372'898.42

Secteur comptable 2 : AVS/AI/APG/AFA/AC (Comptes de fonds)

Secteur comptable 3 : Organes d'exécution AI
Secteur comptable 4 : Prestations complémentaires (PC)

Secteur comptable 4: Prestations complementaires (PC)
Secteur comptable 5: Caisse d'allocations familiales (ALFA)

Secteur comptable 9 : Compte d'administration



# Caisse de compensation - Compte d'administration générale

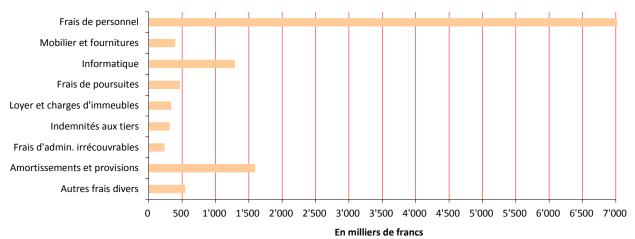
	Débit 7'602'940.45	Crédit	Débit	
	7'602'940.45		Debit	Crédit
Frais de personnel			7'163'497.45	
Fournitures et mobilier de bureau	213'425.50		398'282.49	
Informatique	1'496'127.44		1'292'452.80	
Autres frais divers	357'171.15		436'764.50	
Frais de poursuites	675'224.15		467'170.00	
Loyer + charges d'immeuble	343'770.31		339'991.39	
Indemnités aux agences	300'000.00		350'000.00	
Indemnités aux administrations fiscales (Diss. Prov.)	240.00			180'000.00
Frais organe de révision externe	152'528.80		146'948.00	
Frais d'administration irrécouvrables	69'004.45		236'643.63	
Amortissements d'équipements	27'302.95		19'469.40	
Frais sur comptes courants	20'104.40		13'180.61	
Provisions moins-value sur titres	155'467.85		376'551.83	
Provisions investissement techniques	114'853.00		1'200'000.00	
Moins-value comptable sur titres	10'642.48		97'851.72	
Contributions aux frais d'administration		5'342'246.74		5'635'024.68
Autres contributions		121'155.71		226'469.40
Produits sur comptes courants et titres		132'507.78		113'556.50
Plus-value comptable sur titres		155'467.85		375'317.15
Emoluments		504'579.15		462'897.20
Indemnités autres tâches		238'438.00		255'025.00
Indemnités frais d'administration ALFA		1'370'467.32		1'624'868.50
Travaux pour tiers		132'120.38		179'439.37
Indemnités frais d'administration AVS/AFA/AC/AI		1'258'254.60		1'456'270.65
Indemnités frais d'administration PC		2'131'914.22		2'375'870.80
Autres produits divers		15'156.25		13'381.25
Frais de poursuites récupérés		658'493.78		439'131.14
Dissolutions de provisions		8'965.39		87'417.26
Excédent de produits	530'964.24		885'865.08	
	12'069'767.17	12'069'767.17	13'424'668.90	13'424'668.90

# Caisse de compensation - Bilan comptable

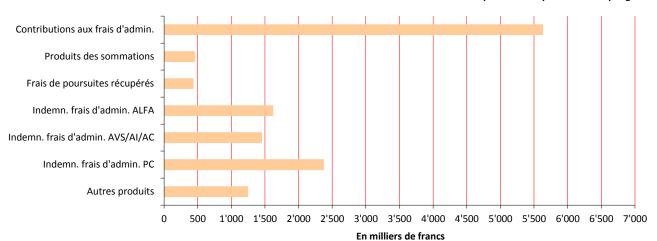
	2012		2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Débiteurs	2'650'482.70		2'689'770.71	
Placements	5'634'715.72		5'996'048.12	
Mobilier, machines	33'715.05		19'105.65	
Actifs transitoires	113'238.53		138'689.04	
Avoir envers le secteur comptable 1	3'768'705.22		5'489'895.69	
Créanciers		21'534.45		148'000.85
Provisions pour frais d'administration ordinaires		2'561'000.00		2'484'000.00
Provisions pour investissements techniques		3'000'000.00		4'200'000.00
Provisions moins-value sur titres		951'541.50		1'240'676.07
Passifs transitoires		393'313.36		101'499.30
Réserves générales		4'742'503.67		5'273'467.91
Bénéfice		530'964.24		885'865.08
	12'200'857.22	12'200'857.22	14'333'509.21	14'333'509.21



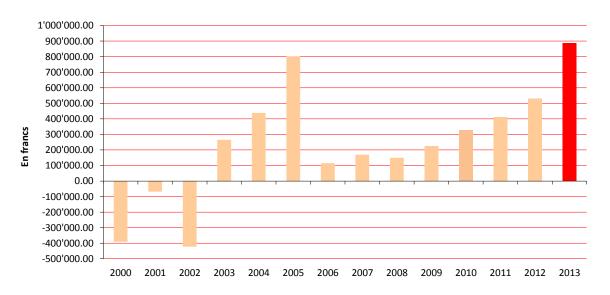




#### Répartition des produits 2013 par genre



#### Evolution de la perte/du bénéfice





# Prestations complémentaires (PC) - Compte de fonds

	2012		201	.3
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Prestations complémentaires AVS	69'770'862.00		57'584'096.00	
Frais médicaux AVS	7'737'230.00		7'879'045.55	
Amortissements de prest. complém. AVS à restituer	337'591.00		132'050.15	
Remises de prest. complém. AVS à restituer	20'398.00		14'938.00	
Prestations complémentaires AVS à restituer		1'396'545.25		2'040'363.30
Prestations complémentaires AI	41'915'537.00		40'291'037.00	
Frais médicaux Al	4'011'077.00		3'859'652.50	
Amortissements de prest. complém. Al à restituer	108'624.00		196'286.86	
Remises de prest. complém. Al à restituer	50'071.00		28'636.00	
Prestations complémentaires AI à restituer		1'641'392.20		1'470'867.05
Subvention de la Confédération		35'362'283.60		31'127'441.61
Subvention du Canton de Neuchâtel		85'551'168.95		75'347'070.10
	123'951'390.00	123'951'390.00	109'985'742.06	109'985'742.06

### Prestations complémentaires (PC) - Compte d'administration

	2012	2	2013	3
	Débit	Crédit	Débit _	Crédit
Frais de personnel	1'287'853.33		1'447'788.96	
Fournitures et mobilier de bureau	26'899.72		47'509.66	
Informatique	331'795.76		414'431.45	
Autres frais divers	83'102.26		75'045.75	
Loyer + charges d'immeuble	65'530.93		65'154.17	
Indemnités dues à des tiers	269'313.82		257'762.86	
Intérêts du compte courant	62'752.10		65'000.00	
Amortissements d'équipements	4'666.30		3'177.95	
A la charge de la Confédération		1'334'730.00		1'347'420.00
A la charge du Canton de Neuchâtel		797'184.22		1'028'450.80
	2'131'914.22	2'131'914.22	2'375'870.80	2'375'870.80

# Prestations complémentaires (PC) - Bilan comptable

	2012		201	.3
	Actif	Passif	Actif	Passif
Prestations à restituer	1'556'877.50		1'749'310.05	
Paiements en retour		2'989.00		11'952.75
Compte courant CCNC		10'905'560.63		12'496'600.57
Avoir envers le secteur comptable 1	9'351'672.13		10'759'243.27	
	10'908'549.63	10'908'549.63	12'508'553.32	12'508'553.32

# Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales



#### Statut

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation AVS/AI/APG est chargée de l'administration de la Caisse d'allocations familiales au sens des dispositions de l'art. 2 du règlement de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales du 21 décembre 1988. Cette dernière a son siège au Faubourg de l'Hôpital 28 à Neuchâtel. Elle vous présente, conformément aux dispositions de l'art. 18 du même règlement, son rapport annuel d'activités de l'exercice 2013.

#### Tâches

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales (ALFA) est chargée de l'application de la Loi sur les allocations familiales (LAFAM) du 24 mars 2006, de la Loi d'introduction du 3 septembre 2008 de la loi sur les allocations familiales fédérales (LILAFam) et des dispositions prévues dans le cadre des allocations familiales dans l'agriculture (Loi cantonale sur la promotion de l'agriculture du 23 juin 1997). En outre, elle perçoit les contributions du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP), ainsi qu'au Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (LAE). L'organe de révision est la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA, Place Pury 13, case postale 2836, 2001 Neuchâtel. Dès le 1er janvier 2013, la LAFam a élargi le droit aux allocations familiales aux personnes de condition indépendante sur le plan national. La législation cantonale neuchâteloise ne reconnaissait aucun droit aux personnes de condition indépendante jusqu'au 31 décembre 2012.

#### **Immeubles**

La Régie Immobilière Offidus SA à Cortaillod a le mandat d'administrer les immeubles et appartements dont notre caisse est propriétaire, à savoir :

- Immeubles locatifs à Cortaillod, rue des Pièces-Chaperon 3 et 5
- Siège de la CCNC à Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital 28 et 30 ainsi que les appartements attenants.

Des travaux d'entretien courant ont été entrepris dans les immeubles de Cortaillod. Un assainissement des installations sanitaires de la CCNC qui datent d'une quarantaine d'années aura lieu en 2014.

Comme mentionné dans notre précédent rapport, la caisse ALFA a acquis le terrain qui abritera à futur l'Office cantonal de l'Assurance-Invalidité (OAINE) à La Chaux-de-Fonds, Espace Le Corbusier, à proximité de la gare CFF. Quelques mois de retard ont été pris lors des procédures d'enquête de sorte que les premiers coups de pioche n'auront lieu qu'au début 2014.



#### Cotisations

Le taux des contributions est fixé à 2,1% de la masse salariale des employeurs et du revenu en tant qu'indépendant déterminant pour l'AVS/AI/APG. Le produit de l'ensemble des cotisations de l'exercice 2013 s'élève à Fr. 53'920'761.15.

Le taux de contributions est appliqué de manière identique aux personnes de condition indépendante, toutefois le revenu soumis est plafonné à Fr. 126'000.-.

#### Contrôles d'employeurs

Durant l'exercice 2013, le secteur de révision a procédé à 291 contrôles dans le domaine des allocations familiales au siège des affiliés. Des rectificatifs ont dû être établis dans 106 cas (soit le 36.42%).

Durant la même année, la SUVA a procédé à 168 contrôles dans le domaine des allocations familiales au siège des affiliés. Des rectificatifs ont dû être établis dans 74 cas (soit le 44.04%).

	Salaires Fr.	Contributions Fr.
Non déclarés	4'221'629.00	87'784.10
Déclarés à tort	582'267.95	12'816.15

#### Allocations familiales

Le tableau suivant donne les montants minima fixés par la Confédération et les montants versés dans notre canton :

Montants des allocations familiales		Montants Fr.
Premier enfant	Minimum fédéral: Fr. 200.00	200.00
Deuxième enfant	Minimum fédéral: Fr. 200.00	200.00
Troisième enfant et les suivants	Minimum fédéral: Fr. 200.00	250.00
Complément pour la formation professionnelle	Minimum fédéral: Fr. 50.00	80.00
Allocation de naissance		1'200.00

La situation du nombre des bénéficiaires salariés est décrite comme suit :

Allocations familiales	2012	2013	+/- (%)
Ménages avec 1 enfant	3'895	4'118	5.73
Ménages avec 2 enfants	3'937	3'984	1.19
Ménages avec 3 enfants	1'116	1'097	-1.70
Ménages avec 4 enfants	191	210	9.95
Ménages avec 5 enfants	10	13	30.00
Ménages avec 6 enfants	10	8	-20.00
Ménage avec 7 enfants	0	0	0.00
	9'159	9'430	2.96
Allocations professionnelles			
Compléments allocations professionnelles (salariés)	4'445	4'437	-0.18
Compléments allocations professionnelles (indépendants)	-	163	-
	4'445	4'600	3.49
Allocations de naissance			
Allocations de naissance aux salariés	593	633	6.75
Allocations d'adoption aux salariés	5	5	0.00
Allocations de naissance aux personnes de condition indépendante	-	27	-
Allocations d'adoption aux personnes de condition indépendante	-	0	-
Allocations de naissance aux chômeurs	32	31	-3.12
	630	691	9.68

DEPUIS 2013, LA CCNC VERSE EGALEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES CANTONALES AUX PERSONNES DE CONDITION INDEPENDANTE

Notre Caisse a enregistré un recours durant l'exercice 2013.



L'évolution des prestations et des contributions depuis 1997 pour les allocations familiales versées aux salariés se présente comme suit :

LES DEPENSES EN PRES-TATIONS ONT PASSABLEMENT AUGMENTE SUITE A L'INTRODUCTION DE LA NOUVELLE LOI FEDERALE SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES.

	<u> </u>			
Années	Nbre de salariés	Nbre d'enfants	Prestations (en mio de francs)	Contributions (en mio de francs)
1998	7'646	13'811	28.093	27.665
1999	7'743	14'155	28.730	28.609
2000	7'640	13'981	30.325	29.336
2001	7'665	14'045	32.966	32.192
2002	7'566	13'752	32.678	35.244
2003	7'814	14'152	*33.191	35.543
2004	8'179	14'820	*35.694	36.860
2005	8'271	15'022	*36.737	38.675
2006	8'241	14'809	*36.610	39.395
2007	8'310	14'941	*38.710	40.175
2008	8'163	14'524	*39.571	43.773
2009	8'279	14'457	*45.074	47.136
2010	8'814	15'498	*46.135	44.981
2011	**9'167	15'604	*44.409	46.879
2012	**9'095	15'887	*47.098	48.846
2013	**9'000	15'605	*47.891	49.729

Y compris allocations différentielles

<sup>\*\*</sup> Actifs au 31 décembre

Allocations familiales internationales*	2012	2013	+/- (%)
Allocations versées dans l'Union Européenne	1'267'406.00	1'198'600.20	-5.43
Allocations versées en dehors de l'Union Européenne	17'385.00	8'227.20	-52.68
	1'284'791.00	1'206'827.40	-6.07

<sup>\*</sup> Y compris pour les personnes de condition indépendante

#### Allocations familiales pour personnes sans activité lucrative

Ces prestations sont versées depuis le 1er janvier 2009. Elles sont financées à raison de 60% par les communes et de 40% par le canton. Les dépenses consenties dans ce domaine sont étroitement liées au nombre de bénéficiaires des services sociaux.

Allocations familiales pour personnes sans activité lucrative	2012	2013	+/- (%)
	1'842'278.00	2'566'213.45	39.30

### Allocations familiales pour personnes de condition indépendante

Dès le 1er janvier 2013, la LAFam a élargi le droit aux allocations familiales aux personnes de condition indépendante sur le plan national. La législation cantonale ne reconnaissait aucun droit aux personnes de condition indépendante jusqu'au 31 décembre 2012.

Année	Nbre de bénéficiaires	Nbre d'enfants			tributions de francs)
2013	376	636	1.588		4.186
Allocations de i	naissance		2012	2013	+/- (%)
Salariés			717'600.00	783'650.00	9.20
Personnes de co	ondition indépendante		-	32'400.00	-
Personnes sans	activité lucrative		85'200.00	104'400.00	22.53
			802'800.00	920'450.00	14.65



# Allocations familiales (ALFA) - Compte de fonds

	2012		201	3
	Débit	Crédit	Débit _	Crédit
Prestations allocations familiales	46'329'954.30		47'891'656.70	
Prestations allocations de naissances	733'550.00		783'650.00	
Prestations allocations familiales indépendants	0.00		1'588'142.50	
Prestations allocations de naissances indépendants	0.00		32'400.00	
Prestations allocations familiales "petits paysans"	0.00		1'522.65	
Prestations allocations familiales non-actifs	1'842'278.00		2'566'213.65	
Amortissements de cotisations et de prest. à restituer	35'219.80		64'166.00	
Cotisations allocations familiales		48'696'115.70		49'729'789.55
Cotisations allocations familiales "petits paysans"		10'496.55		4'608.95
Cotisations allocations familiales indépendants		0.00		4'186'362.65
Indemnités en réparation du dommage		16'295.45		6'446.00
Prestations à restituer (y. c. indépendants)		124'033.05		7'278.20
Contribution cantonale aux alloc. familiales non-actifs		1'842'278.00		2'566'213.65
Excédent de charges/recettes	1'748'216.65		3'572'947.50	
	50'689'218.75	50'689'218.75	56'500'699.00	56'500'699.00

## Allocations familiales (ALFA) - Compte d'administration

	2012		2013	3
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	1'071'834.10		1'328'375.12	
Fournitures et mobilier de bureau	8'251.95		24'339.99	
Informatique	167'263.71		141'056.77	
Autres frais divers	37'223.96		55'358.98	
Loyer + charges d'immeuble	58'821.95		60'303.79	
Indemnités dues à des tiers	23'630.40		26'784.00	
Intérêts rémunératoire contributions	276.00		5'688.00	
Amortissements d'équipements	4'551.25		3'243.85	
Frais d'administration AF		0.00		47'095.05
Indemnités intérêts moratoires		1'386.00		20'282.00
Refacturation frais d'administration alloc. non-actifs		127'500.00		255'000.00
Produits immeuble Hôpital 28, Neuchâtel		199'800.00		199'800.00
Produits immeuble Hôpital 30, Neuchâtel		117'720.00		117'720.00
Produits immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod		290'005.00		289'189.50
Produits placements des capitaux		620'291.76		788'232.83
Charges immeuble Hôpital 28, Neuchâtel	129'852.40		36'752.00	
Charges immeuble Hôpital 30, Neuchâtel	8'659.85		4'724.45	
Charges immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod	41'977.75		45'163.35	
Charges immeuble Le Corbusier	1'397.75		0.00	
Amortissements immeuble Hôpital 28, Neuchâtel	33'074.00		33'074.00	
Amortissements immeuble Hôpital 30, Neuchâtel	21'600.00		21'600.00	
Amort. immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod	48'000.00		48'000.00	
Moins-value sur titres	19'446.38		65'877.74	
Frais de gestion + droit de garde	13'405.10		11'186.27	
A la charge du fonds allocations familiales		332'563.79		194'208.93
	1'689'266.55	1'689'266.55	1'911'528.31	1'911'528.31



# Allocations familiales (ALFA) - Bilan comptable

	201	2	201	3
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de chèques postaux	1'752'037.03		2'562'995.37	
Comptes bancaires	2'380'216.88		3'369'747.37	
Impôts anticipés	55'065.20		36'757.30	
Débiteur Offidus SA	31'237.40		19'005.55	
Débiteur allocations familiales non-actifs	95'908.30		214'020.70	
Actifs transitoires	21'278.00		26'335.63	
Affiliés ALFA	2'513'045.70		2'822'773.89	
Prestations à restituer	94'337.60		46'114.45	
Affiliés FFPP	106'802.34		119'474.00	
Affiliés LAE	271'673.15		324'117.30	
Affiliés indépendants	0.00		854'382.70	
Prestations à restituer indépendants	0.00		4'500.00	
Titres	6'631'653.00		6'246'260.83	
Immeuble Hôpital 28, Neuchâtel	2'231'360.40		2'198'286.40	
Immeuble Le Corbusier	48'160.00		1'041'211.60	
Immeuble Hôpital 30, Neuchâtel	1'722'800.00		1'701'200.00	
Immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod	3'981'000.00		3'933'000.00	
*Avoir envers le secteur comptable 1 ALFA	3'941'179.72		2'026'134.58	
*Avoir envers le secteur comptable 1 FFPP	350'813.48		451'944.29	
*Avoir envers le secteur comptable 1 LAE	1'001'043.25		1'317'523.65	
*Avoir envers le secteur comptable 1 ALFA ind.	0.00		1'721'027.65	
Paiements en retour		2'160.00		280.00
Créanciers FFPP		481'173.82		594'266.14
Créanciers LAE		1'272'716.40		1'641'640.95
Provisions moins-value sur titres		1'425'743.63		1'367'729.80
Passifs transitoires		0.00		6'340.20
Fonds de réserves		22'632'164.74		24'047'817.60
Bénéfice		1'415'652.86		3'378'738.57
	27'229'611.45	27'229'611.45	31'036'813.26	31'036'813.26

Le fonds de réserves au 1<sup>er</sup> janvier 2014 se monte à Fr. 27'426'556.17.

NOTES	<b>&amp;</b>

NOTES	<b>⊗</b>

NOTES	<b>⊗</b>
<del>.</del>	

